

L'an deux mil treize, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 18 octobre 2013

Présents MM. BESSON Jean, BALAGUER Christine, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, BUSTOS Christelle, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MICHALLET Damien, MILLY Roger, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, VARVIER Richard.

Excusée : TRUCHET Cécile, Mme MARCELO Brigitte donne pouvoir à M. BESSON Jean

Madame BERCHET Marie est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

1 – RENFORCEMENT POSTE LE HAUT DAVID ET ENFOUISSEMENT HTA/BT - Route de l'Eperon TRANCHE 2

Monsieur le Maire rappelle que suite, à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Opération n° 12-262-475
Renforcement poste le Haut David et Enfouissement HTA/BT
Route de l'Eperon Tranche 2

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	174 829 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	139 107 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	4 110 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	31 613 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	174 829 €
Financements externes :	139 107 €
participation prévisionnelle :	35 722 €

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 4 110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

2 – ENFOUISSEMENT FT - Route de l'Eperon TRANCHE 2

Monsieur le Maire rappelle que suite, à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Opération : n°12-262-475
Enfouissement FT - Route de l'Eperon Tranche 2

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	26 651 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	4 000 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	1 273 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	21 378 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	26 651 €
Financements externes :	4 000 €
participation prévisionnelle :	22 651 €

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 273 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

3 – ZAC DE CHESNES-NORD SATOLAS ET BONCE - Désaffectation et déclassement du domaine public communal

Monsieur le Maire expose que,

Par arrêté préfectoral n°92-6664 en date du 18 décembre 1992, il a été créé une zone d'aménagement concerté à vocation industrielle de CHESNES-NORD englobant une parties du territoire des communes de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et SATOLAS ET BONCE, appelée "ZAC de CHESNES-NORD".

L'aménagement et l'équipement de cette zone ont été confiés à l'E.P.I.D.A, devenue depuis l'E.P.A.N.I.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission d'aménagement, l'E.P.I.D.A avait acquis, de la Commune de SATOLAS ET BONCE, diverses parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC de CHESNES-NORD et dont la commune était propriétaire.

Aux termes d'un acte en date des 30 août et 3 septembre 1999, la Commune de SATOLAS ET BONCE a notamment vendu à l'E.P.I.D.A une parcelle cadastrée D n°507.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de VIENNE le 10 septembre 1999 volume 99P n°5873

Il s'avère que cette parcelle cadastrée D n°507, fait désormais partie de la parcelle actuellement cadastrée section D n°1136, était antérieurement un tronçon du chemin vicinal ordinaire n°2 de Grenay à Pont de Chéruy et que cette parcelle n'a jamais été formellement déclassée du domaine public communal préalablement à la vente ci-dessus visée.

Connaissance prise de l'acte de vente des 30 août et 3 septembre 1999 et du courrier et des plans du géomètre AGATE en date du 29 juillet 2013, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de cette parcelle, opérée depuis 1999,
- De prononcer le déclassement de la parcelle anciennement cadastrée D n° 507 du domaine public communal, parcelle constituant partie de la parcelle actuellement cadastrée section D n°1136,
- Et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte réitérant l'acte de vente des 30 août et 3 septembre 1999 de cette parcelle à l'E.P.A.N.I., anciennement dénommée l'E.P.I.D.A, et tous autres actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces propositions.

4 – COUVERTURE NUMERIQUE HAUT DEBIT – CONVENTION CONSEIL GENERAL

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département. Le montage juridique retenu va conduire le département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir l'opportunité de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit, dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13/12/2012), un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager par délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- Déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- Signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Isère.

5 – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et assainissement collectif pour l'année 2012.

Population INSEE : 2 141

A SATOLAS ET BONCE

Nombre d'abonnés en 2012 en eau potable : 916

Nombre d'abonnés en 2012 assainissement : 666

DANS LA ZONE DE CHESNES NORD

Nombre d'abonnés en 2012 en eau potable : 39

Nombre d'abonnés en 2012 assainissement : 22

Volume d'eau consommée sur l'année 96 790 m³, hors ZAC de Chesnes Nord

Rendement du réseau 81,50 %

Capacité de stockage : 1 000 m³

Nombre de surpresseurs : 2

Source alimentation : SYPENOI

6 – COURRIER DES OPPOSANTS AU TGV LYON TURIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des opposants au TGV Lyon-Turin.

Le Conseil Municipal décide de ne pas s'engager dans cette procédure.

7 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Damien MICHALLET, rapporteur de la commission scolaire informe le Conseil Municipal que la commune a été auditée par la CAPI afin de répertorier le nombre d'enfants et les moyens que la commune dispose pour la mise en place de cette réforme.

Une rencontre de concertation devra avoir lieu avec les professeurs des écoles, les délégués de parents d'élèves pour étudier les différentes possibilités.

La commune doit faire connaître sa position à l'académie avant le 31 décembre 2013.

8 – PROJET AMENAGEMENT EX-PROPRIETE ROZIER

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en charge de la voirie, présente le projet situé dans l'expropriété ROZIER qui consiste en la mise en place de containers pour les ordures ménagères avec espaces verts.

Deux solutions sont présentées à l'étude.

Monsieur le Maire lève la séance pour donner la parole à Monsieur Christian MINJAT.

Monsieur Christian MINJAT apporte une réponse à la solution proposée.

Le Conseil Municipal étudie sa proposition et arrêtera sa position lors du prochain Conseil Municipal.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- RAM : la CAPI propose de mettre en place sur la commune de SATOLAS ET BONCE un relais d'assistantes maternelles et d'organiser une réunion par mois en moyenne pour venir en aide administrativement aux parents et aux assistantes maternelles.

Une première réunion aura lieu courant janvier 2014.

- Courrier FOOT : l'association souhaite installer un stand pour une vente d'huitres avec dégustation et buvette ainsi qu'un petit marché de Noël sur le parking en face de la Mairie. Elle demande à la Mairie la possibilité d'utiliser tout le parking le samedi 30 novembre 2013. Le Conseil Municipal donne son accord en maintenant le primeur sur la place.
- Défilé du 11 novembre 2013 à 11h au monument aux mort, départ au Parking du cimetière à 10h45.
- Demande des écoles : Monsieur le Mairie donne lecture du courrier des enseignantes du CM1 et du CM2 qui sollicitent, de la part de la commune une subvention de 2000 euros pour financer un séjour scolaire « classe découverte ». Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, le montant alloué sera défini au moment du budget 2014.
- Projet artistique Sculpture : un sculpteur de pierre va intervenir dans l'école élémentaire une heure par jour pendant l'année scolaire. Une visite d'atelier sur Lyon est également prévue. L'école sollicite une demande de subvention. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, le montant alloué sera défini au moment du budget 2014.
- La fête de Sainte Geneviève de la Gendarmerie est organisée sur la commune le vendredi 15 novembre 2013

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22 h 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2013 à 20h30